



Communiqué de Presse du 29 novembre 2007

Voie professionnelle publique : Une réforme contraire à l'intérêt des élèves et du service public

Sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales et alors qu'un rapport de l'inspection générale avait rendu, en septembre 2005, un avis critique négatif sur l'expérimentation du Bac professionnel en trois ans, le ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos a décidé la généralisation de celui-ci, le ministère de l'Agriculture en étendant l'application à l'enseignement agricole.

Cela a pour conséquences :

- la suppression des formations BEP à court terme dans la quasi-totalité des filières tertiaires, industrielles et agricoles.
- le niveau V maintenu au seul CAP à vocation à insertion professionnelle immédiate.
- le report de la mise en œuvre en l'état de la réforme du BEP tertiaire.

Les syndicats enseignants du second degré de la FSU (SNUEP, SNETAP, SNES et SNEP) considèrent que ces mesures correspondent pour l'essentiel à des objectifs d'économie budgétaire qui ne font que peu de cas de l'élève et de sa formation. La mission du service public de l'Enseignement Professionnel consiste à accueillir l'ensemble des élèves orientés vers cette voie afin de leur assurer un niveau de qualification le plus élevé possible. L'accueil en BEP des élèves de classe de troisième permet souvent, malgré des difficultés réelles, une orientation positive en plaçant nombre des élèves en situation de réussite. La suppression des sections de BEP ne peut qu'entraîner un accroissement des sorties sans qualification du système éducatif car de nombreux élèves ne pourront accéder à un Baccalauréat Professionnel en trois ans au lieu de quatre actuellement. Cela d'autant que les exigences de ces bacs pro devraient être augmentées pour permettre, selon le ministre, une poursuite massive d'études en BTS et DUT. Cela risque d'aboutir à une fusion des voies technologique et professionnelle.

Ce dispositif fait fi des élèves en difficulté dont l'avenir ne saurait se régler dans des sections de CAP, qu'il soit à vocation sociale ou à vocation qualifiante. Le fait de pouvoir passer un BEP à l'issue de la 2^e année du Baccalauréat Professionnel en 3 ans, ne saurait remplacer une formation effective et spécifique à ce diplôme et n'est une solution ni acceptable ni appropriée aux sorties du système éducatif, qui s'accroîtront.

Les syndicats enseignants de second degré de la FSU considèrent indispensable le maintien des sections de BEP dans les Lycées Professionnels car elles sont l'un des maillons essentiels au sein d'une filière de formation complète. Ils rappellent leur attachement au Baccalauréat Professionnel après 2 années de formation qualifiante en BEP. Ils rappellent également leur refus d'orientation précoce avant la 3^{ème}.

La décision ministérielle est à relier à la volonté de réduire considérablement le nombre de personnels à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole et aux projets concernant les lycées généraux et technologiques (réduction du nombre de filières et d'options, regroupements, ...) qui devraient être connus en janvier : nous sommes confrontés à une transformation très profonde du système éducatif, qui remettrait en cause la diversification des formations dans le second cycle du second degré et qui n'offrirait plus de réelles remédiations et possibilités de poursuite d'études aux jeunes en difficulté à l'issue de la troisième.

Les mesures mises en œuvre et prévues impliquent à terme des suppressions massives de postes, de sections, de filières entières voire même de lycées professionnels. Le statut des personnels, notamment ceux de lycée professionnel, leur avenir seraient de fait remis en cause.

En conséquence, les syndicats enseignants du second degré de la FSU appellent tous les personnels des lycées professionnels, généraux et technologiques, de l'éducation nationale et de l'agriculture à se réunir au plus vite et à se mobiliser, dans l'unité la plus large, afin d'agir pour exiger le retrait des modifications imposées sur les structures pour la rentrée 2008 qui mènent inéluctablement à la disparition de la voie professionnelle initiale scolaire publique et laïque.

Ils organiseront l'information des parents et des élus pour montrer que cette mesure ne saurait répondre aux besoins des jeunes et du pays et mettront en avant leurs propositions pour un service public d'éducation, dans les trois voies du lycée, capable d'assurer la réussite du plus grand nombre.

Contacts :

SNUEP : Jean Sébastien Belorgey (01.45.65.02.56)

SNETAP : Annick Merrien (01.55.76.92.80)

SNES : Frédérique Rolet (01.40.63.29.00)

SNEP : Serge Chabrol (01.44.62.82.10)